



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 octobre 2024 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 15 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, E. COILLARD, Mr T. CANAL, Mmes I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI,

MEMBRE EXCUSE : Mme C. ARSAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme I. ROCCATI-BOSCH

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil municipal que :

* Madame C. ARSAC a donné pouvoir à Madame E. COILLARD

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 24 septembre dernier. Le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part du point rajouter par mail :

- Création d'un emploi non permanent pour service administratif

ORDRE DU JOUR :

Zone ENR – SYDER – Ecole – COR – SIE – Personnel – Transport SYTRAL – Matériel roulant – Voirie – Subventions annuelles – Informations diverses – Questions diverses

ZONE ENR :

- Choix de la zone :

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15 ;

Vu la concertation du public effectuée du 2 au 23 octobre 2024 ;

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée selon les modalités suivantes : affichage et mise à disposition du dossier en mairie aux horaires d'ouverture, sur le site internet et Facebook.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Eolien : aucune zone retenue
- Solaire photovoltaïque et thermique : sur l'ensemble des toitures existantes
ou futures
- Hydroélectricité : aucune zone retenue
- Géothermie : aucune zone retenue
- Biogaz-biométhane : aucune zone retenue
- Bois-énergie / Biomasse : aucune zone retenue

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération ;
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Madame la Sous-Préfète, référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du Département du Rhône, sous forme cartographique (SIG) à l'adresse <https://planification.climat-energie.gouv.fr/>, ainsi qu'à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et au Syndicat mixte du Beaujolais porteur du Schéma de cohérence territoriale.

SYDER :

- Choix du financement performance énergétique :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition financière concernant les travaux relatifs à la démarche performancielle de l'éclairage public qui s'élève à 96 600,00 Euros T.T.C.

Si la commune souhaite financer :

- en une fois le montant serait de 53 800,00 Euros
- sur 15 ans, le montant serait de 4 164,12 Euros par an.

Monsieur le Maire propose un financement sur 15 ans.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ce choix.

ECOLE :

- Evolution du projet :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet avance. Les appels d'offres ont été lancés. A ce jour 63 plis ont été ouverts pour 72 offres, les 14 lots ont été pourvus. Beaucoup d'entreprises locales ont répondu.

La première réunion de chantier devrait être programmée le 27 ou 29 novembre avec les entreprises retenues.

- Conseil d'école :

Madame Stéphanie JACQUET rapporte le compte rendu du Conseil d'école qui s'est déroulé le 17 octobre dernier.

L'effectif pour 2024 / 2025 s'élève à 56 élèves, 57 en janvier 2025.

Le projet pédagogique de cette année sera sur le thème du cirque avec la venue du cirque PICCOLINO.

Le corps enseignant souhaiterait un budget exceptionnel pour l'acquisition de jeux roulants, ou peut-être faire appel aux dons car effectif en hausse.

Cette année, l'école est en évaluation externe.

COR :

- Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) -
assainissement :

Monsieur le Maire, en application de l'article L 2224-5 du Code des Collectivités Territoriales, présente au Conseil Municipal les Rapports annuels 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif (RPQS), présentés et approuvés par le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien en date du 26 septembre 2024, destinés à l'information des usagers.

Il précise que ces documents sont à la disposition du public en Mairie, et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien : www.ouestrhodanien.fr.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la communication des Rapports annuels 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif et non collectif (RPQS), qui sont mis à la disposition du public en Mairie et consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien : www.ouestrhodanien.fr.

- Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Gestion des déchets :

Monsieur le Maire présente le Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public et d'élimination des déchets (RPQS) présenté et approuvé par le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien en date du 26 septembre 2024 et destiné à l'information des usagers conformément à la loi n°95-127 du 8 février 1995.

Il fait part aux conseillers que ce rapport est à la disposition du public en Mairie mais également consultable sur le site internet de la COR : www.ouestrhodanien.fr

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public et d'élimination des déchets (RPQS), qui est mis à la disposition du public en Mairie ainsi que sur le site internet de la CAOR à l'adresse suivante : www.ouestrhodanien.fr conformément à la loi n°95-127 du 8 février 1995.

- Compte administratif :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du compte administratif 2023 présenté par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien qui leur a été transmis par mail.

SIE :

- Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Eau potable :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) - Eau potable, que lui a transmis le Syndicat des Eaux de la Région de Tarare, et présenté lors du comité syndical conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, destiné à l'information des usagers.

Il précise que ce document est à la disposition du public en Mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) – Eau potable, qui est mis à la disposition du public en Mairie.

- Rapport annuel du délégataire SUEZ 2023 :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire SUEZ 2023, transmis par le Syndicat des Eaux de la Région de Tarare, et présenté lors du comité syndical conformément aux articles L.3131-5, R.3131-2 et suivants du code de la commande publique, destiné à l'information des usagers.

Il fait part aux conseillers que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel du délégataire SUEZ 2023, qui est mis à la disposition du public en mairie.

PERSONNEL :

- Mouvement personnel :

Monsieur le Maire annonce que suite à une mutation, le poste d'Adjoint administratif sera vacant au 7 décembre prochain.

Une vacance d'emploi a été publiée sur le site du Centre de gestion jusqu'au 17 novembre prochain. A ce jour 4 candidatures ont été reçues.

- Création d'un emploi non permanent pour service administratif :

Monsieur le Maire argumente qu'il convient de créer un emploi non permanent sur le cadre d'emploi des Adjointes administratifs à 35 heures, catégorie C, pendant la période de tuilage avant le départ de la secrétaire.

- Modification quotité horaire agent technique :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur Franck LAURENT a sollicité un temps partiel à 80 % afin de reprendre l'exploitation agricole familiale à compter du 1^{er} janvier 2025.

TRANSPORT SYTRAL :

- Concertation avec la COR :

Suite aux dysfonctionnement du transport scolaire depuis quelques années, ainsi qu'au manque de transport à 16 h, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a adressé un mail à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Monsieur le Président de la COR sollicite les communes pour reformuler leur demande.

MATERIEL ROULANT :

- Réparation tracteur :

Monsieur le Maire fait part que lors des travaux d'épaveuse, suite à la projection d'une pierre, la vitre droite du tracteur a été cassée. Ce sinistre a été déclaré auprès de Groupama.

- Changement démarreur camion :

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis du garage MG Location services d'un montant de 1 002,58 euros suite à un souci de démarreur du camion.

VOIRIE :

- Lotissement :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu avec Messieurs GERANDIN et l'entreprise EIFFAGE.

- Les lampadaires ont été posés ;
 - La société EIFFAGE devrait intervenir début novembre pour la bande de roulement ;
 - L'entreprise MONTVERNAY devrait commencer les travaux pour l'escalier.
- Il rappelle que la commune reprendra la voirie lorsque tous les travaux seront achevés.

- Route de Feurs :

Monsieur le Maire expose que lors de la réunion du 7 octobre dernier, la commission voirie a retenu la société EIFFAGE pour les travaux de la RD 38 pour un devis dont le montant s'élève à 152 659,20 €uros T.T.C.

SUBVENTIONS ANNUELLES :

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

-DECIDE le versement des subventions 2024 de la manière suivante :

- Sou des écoles de St-Marcel l'Eclairé	600 €uros
- Société de chasse de St-Marcel l'Eclairé	300 €uros
- Association Sports Loisirs de St-Marcel l'Eclairé	1 000 €uros
- Club Automne de St-Marcel l'Eclairé	300 €uros
- Entraide Tararienne	500 €uros
- A.D.A.P.E.I.	100 €uros
- Prévention routière	30 €uros
- Epi'Autre	200 €uros
- A.D.M.R. Pontcharra/Turdine : aide ménagère en milieu rural	500 €uros
- Les restaurants du cœur	200 €uros
- Magnolia	200 €uros
- Découverte en Pays de Tarare	200 €uros

INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame Stéphanie JACQUET annonce que les démarches pour le bulletin municipal ont commencé. Un devis de la société OXALISE a été reçu pour un montant de 2 100,00 €uros T.T.C. pour la création et l'impression du bulletin avec les cartes de vœux offertes. La présentation sera identique à l'an passé.

QUESTIONS DIVERSES :

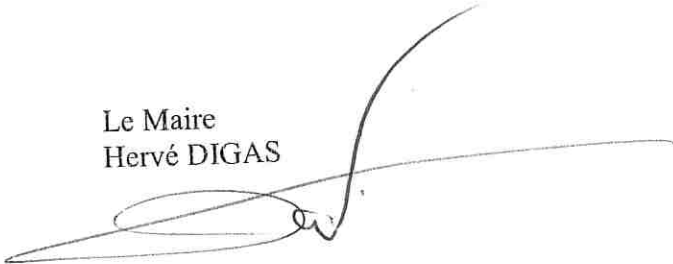
- Madame Marielle DYBOWSKI fait part qu'elle sera indisponible pour la réunion ADMR prévue le 5 novembre dernier et sollicite un conseiller pour la remplacer. Réponse, Madame Stéphanie JACQUET représentera la commune.

- Monsieur Guy GIRAUD rapporte qu'il a été contacté par le Badminton pour le manque d'eau chaude à la salle de sport. Réponse, la société MOOS est intervenue mais il y aurait un autre problème sur la chaudière, il faudrait peut-être nettoyer la cuve.

- Monsieur Guy GIRAUD souhaite savoir si la climatisation de la salle des fêtes a été réparée.
Réponse, oui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le Maire
Hervé DIGAS



Secrétaire de séance
Isabelle ROCCATI-BOSCH



POUVOIR

Je soussigné(e), Madame / Monsieur.....

Caroline ARSAC

membre du Conseil

donne tout pouvoir à

Madame / Monsieur.....

GOILLARD Floche

pour me représenter et voter en mes lieu et place à la réunion du.....

qui se tiendra

Fait à

St-Marcel

le

23.11.2024

Signature (1)



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

